



DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER

COMMUNE DE VER SUR MER

Conseil Municipal du 30 juin 2021

Date de convocation : 22 juin 2021 Date d'affichage : 22 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 13 – Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le 30 du mois de Juin à 18h, le Conseil Municipal légalement convoqué à la Salle de la Plage, sous la Présidence de Monsieur Jean Luc VERET, le Maire

Etaient présents : Jean Luc Veret, Maire, Cécile MARCHUREY, Jean Claude MARIE, adjoints, Houria BADEK, Gérard MARCIA, Marie Claude HOFFNUNG, Catherine DU RIVAU, Philippe BERTEMONT, Philippe ONILLON, Marie Christine DEHLINGER, Marie Laure PAIN, Lysiane LE DUC-DREAN, Tiffany BATARD, conseillers

Excusés : Bertrand ROY : pouvoir à Philippe ONILLON ; Pascale CLAUSER : pouvoir à Lysiane LE DUC-DREAN ; Daniel DESCHAMPS : pouvoir à Gérard MARCIA ; Jean Bernard MAILLARD : pouvoir à Marie Claude HOFFNUNG ; Ludovic MAULNY : pouvoir à Houria BADEK .

Absents : Eric POTIER

1 - Désignation d'un secrétaire de séance :

Lysiane LE DUC-DREAN : désignée à l'unanimité

2 - Communication du Maire

- a) Le maire remercie la mobilisation des personnes pour la tenue des élections
- 40 personnes ont été accesseurs
 - 32 personnes ont été scrutateurs.
 - 4 secrétaires de bureau
 - Plusieurs conseillers et adjoints à la préparation
- b) Ressources humaines :
- Selim KERCHI n'est pas resté au poste de secrétaire.
 - Embauche de Véronique JOUANNY, comptable, expérimentée en comptabilité publique, 2 jours par semaine
- c) Démission du 1^{er} adjoint
- A la suite de son déménagement, Daniel DESCHAMPS, 1^{er} adjoint, a annoncé sa démission de son poste d'Adjoint.
- Selon le protocole légal, le maire n'a pas encore reçu le document officiel. Le remplacement de Daniel DESCHAMPS est en cours mais ne pourra être acté qu'au prochain conseil municipal en septembre.

- d) Situation de Houria BADEK, conseillère municipale :
- Madame BADEK a adressé un courrier au maire pour l'informer de son souhait de se retirer de ses délégations à la commune. Le courrier a été reçu trop tard pour que les nouvelles délégations soient fixées à ce Conseil municipal. Elles seront vues au prochain conseil municipal en septembre.
- e) Inspection de sécurité salle st Exupéry :
- Le 5 juillet. Nécessité de déménager des affaires de STM, de la commune et des associations.
 - Le placard de fond de salle doit être protégé du feu par des parois anti-feu. Ce qui n'est pas le cas. Il est donc interdit d'y stocker plastiques, bois et produits d'entretien.
 - la mairie a décidé d'acheter un container qui sera installé le 1^{er} juillet 2021 dans le chemin qui mène à la salle, côté rue du moulin pour stocker ces éléments sans être trop loin de la salle St Exupéry.
 - Le déménagement sera effectif le 2 juillet par les agents de la commune.
- f) GEMAPI :
- Le conseil communautaire de STM a voté à la majorité la délégation de gestion de la GEMAPI à Bessin Urbanisme.
- g) Concrétisation de la convention avec le NMT, la Fête de l'école de Ver sur mer aura lieu sur l'espace vert mis à disposition par le Mémorial, ce qui inaugure cette utilisation par la commune. Elle est organisée par les parents d'élèves

3 - Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29 mai 2021

Pour : 17

Contre : 1 – Bertrand ROY

4 – Affectation du résultat du Budget Primitif assainissement 2020

Le Budget Primitif Assainissement a déjà été voté mais, étant publié sous la M 49, il ne peut être en sur-équilibre et demande donc une imputation du résultat 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de 473 188.23 € sur le compte 678, dépenses exceptionnelles.

5- Approbation du compte de gestion

Le compte administratif est de la responsabilité de la commune.

Le compte de gestion est de la responsabilité du Trésorier public.

Ces comptes ont été votés mais une nouvelle délibération est nécessaire car il manque sur le budget assainissement la phrase

« Le budget de la commune est en totale cohérence avec le compte gestion du Trésorier public » sur le budget Assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion assainissement 2020

6- Travaux d'assainissement avenue Ailleret et rue de la Provence

Les travaux ont été approuvés au dernier conseil municipal mais une délibération doit être prise pour engager les travaux

- remplacement du collecteur principal avenue Ailleret et rue de la Provence afin d'éviter la saturation de la station d'épuration en cas d'orage, avec tous les inconvénients de la dégradation de la qualité de l'eau de baignade
- mise en conformité des 100 branchements privés

Pour rappel, le coût des travaux de l'avenue Ailleret devrait être subventionné à 40% par l'Agence de l'eau.

Une enveloppe de 300 000 euros a été obtenue pour les 100 branchements privés non conformes : il faudra définir le financement complémentaire si le coût global des travaux dépasse ce montant.

Le temps des travaux de l'avenue Ailleret, des aménagements pour la circulation sont inévitables car ce sont des travaux importants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

- le projet de travaux assainissement avenue Ailleret rue de la Provence pour un montant maximal de 800 000 € ainsi que les et les travaux de raccordements privés non conformes sur la commune.
- l'autorisation au Maire d'engager les travaux, de signer tous les documents nécessaires, et de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible.

7- Réglementation de la vitesse

Afin d'être en cohérence avec l'organisation de l'avenue du 6 juin (zone des commerces, stop au croisement de la rue du pavillon, chicanes, 2 priorités à droite en descendant).

Il est proposé de limiter la vitesse à 30kmh sur toute l'avenue du 6 juin depuis la place Byrd jusqu'au feu de l'avenue Ailleret.

Cette zone sera étendue sur la fin de la promenade des Coteaux au niveau de la maison médicale vers l'avenue du 6 juin et rue du Pavillon quand on arrive sur l'avenue du 6 juin sur une longueur de 150 mètres.

Philippe ONILLON fait remarquer la difficulté de faire respecter les limites de vitesse par les automobilistes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité l'instauration de la limitation à 30kmh avenue du 6 juin, promenade des coteaux et rue du pavillon pour les parties rejoignant l'avenue du 6 juin.

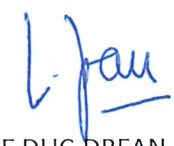
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

Le Maire,


Jean Luc VERET.



La secrétaire de séance,


Lysiane LE DUC-DREAN.